COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 août 2012

La FAGE demande la mise en place de l'AGI. Le ministère de l'enseignement supérieur répond favorablement. Oui mais pour quand ?

Aujourd'hui, lundi 20 août 2012, suite à la publication du 10e indicateur du coût de la rentrée de la FAGE, le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** a répondu par voie de presse. Ce dernier a affirmé à cette occasion sa **volonté de créer *"une allocation d'études supérieures sous condition de ressources"*, tirée de l'AGI, l'Aide Globale d'Indépendance, proposée par la FAGE.**

La mise en place de l'AGI est la première urgence afin d'enrayer le recul de la démocratisation de l'enseignement supérieur. La part de représentation des classes populaires est en constante diminution depuis quelques années[1] tandis que depuis 10 ans, les bourses sur critères sociaux ont augmenté deux fois moins vite que le coût des études[2].

L'Aide Globale d'Indépendance, financée par la redistribution des crédits actuellement consacrés aux Bourses sur Critères Sociaux, aux aides au logement et à la demi–part fiscale, **sera ainsi à coût constant**.

Ce dispositif fonctionne sans nécessiter d'investissements supplémentaires de l'État tout en garantissant une augmentation des aides pour les étudiants issus des classes moyennes et des familles les plus modestes.

L'AGI permettra à 40 % des étudiants de percevoir une aide financière mensuelle contre 20 % aujourd'hui[3]. Les effets de seuil, facteurs d'inégalités entre les étudiants disparaîtront en même temps que les échelons.

Le temps des discours est clos ; **il s'agit dès maintenant d'assurer un réel investissement dans la jeunesse et donc dans l'avenir**.

Ainsi la FAGE considère aujourd'hui que le ministère a toutes les clés en main. L'AGI doit être mise en place dès 2013. Le Projet de Loi de Finances 2013 en sera la première pierre.

---

1 Enquête "Conditions de Vie des étudiants" 2011 – Observatoire de la Vie Étudiante
2 Indicateur FAGE 2012 du coût de la rentrée
3 Part des étudiants percevant une bourse sur critères sociaux d'échelon 1 à 6 – Chiffres CNOUS

contacts presse

Philippe LOUP *Président de la FAGE*
06 86 63 41 44 - philippe.loup@fage.org

Thibaut SERVANT *Vice-Président en charge en charge des Affaires Sociales*
06 32 64 96 50 - thibaut.servant@fage.org

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71
www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFIJ, membre de l'ESU et du CNAJEP